ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 92084

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes au sujet de l'emploi dans les zones rurales. Il désire connaître ses intentions afin de favoriser la création d'entreprises dans les nouvelles technologies dans les zones rurales.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur l'emploi dans les zones rurales et, en particulier, sur l'intérêt qu'il y aurait à y favoriser la création d'entreprises dans les nouvelles technologies. Le développement d'entreprises de ce type repose essentiellement sur deux facteurs structurants. Il est indispensable d'assurer à l'ensemble du territoire, et notamment aux zones rurales, la mise en place des infrastructures techniques indispensables au développement des nouvelles technologies. C'est ce à quoi le ministère de l'industrie et l'autorité en charge de la régulation des télécommunications (ARCEP) s'emploie activement. Le second est la capacité de l'ensemble des services déconcentrés de l'État, sous l'autorité des préfets, à se mobiliser pour appuyer et conforter les porteurs de projets. C'est ainsi qu'actuellement quatre dossiers de pôles d'excellence rurale lozériens sont en cours d'instruction. Parallèlement, les services du ministère participent activement au projet de maison de l'emploi, visant à mobiliser l'ensemble des intervenants sur le champ de l'emploi, pour, à la fois améliorer les capacités professionnelles des demandeurs d'emploi et l'attractivité du territoire. De plus, un troisième facteur semble indispensable : il s'agit de la capacité des collectivités territoriales à s'impliquer fortement sur les champs de leurs compétences propres, afin de renforcer cette attractivité tant auprès des entreprises présentes sur leurs territoires, que pour celles en recherche de nouvelles implantations.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92084
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4098
Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7834